

Protocole de certification



BNQ 0419-910/2016

Amendements calciques ou magnésiens provenant
de procédés industriels — Protocole de certification



BNQ 0419-910/2016

Amendements calciques ou magnésiens provenant de
procédés industriels — Protocole de certification



ICS : 65.080

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), à l'adresse suivante : 333, rue Franquet, Québec (Québec) G1P 4C7
[téléphone : 418 652-2238, poste 2437, ou 1 800 386-5114; télécopieur : 418 652-2292; courriel : bnqinfo@bnq.qc.ca; site Web : www.bnq.qc.ca].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

TROISIÈME ÉDITION — 2016-11-09

Cette nouvelle édition remplace celle du 21 septembre 2007.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Seul un acheteur dument enregistré auprès du service à la clientèle du BNQ reçoit les mises à jour du document. Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou la publication de modificatifs ou d'erratas.

S'il désire continuer de recevoir les mises à jour, un acheteur enregistré doit informer, dans les meilleurs délais, le service à la clientèle du BNQ de tout changement d'adresse.

© BNQ, 2016

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

ISBN 978-2-551-25978-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-551-25979-3 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2016

AVANT-PROPOS

Le présent document a été revu en consultant le comité d'élaboration du protocole de certification sur les amendements calciques ou magnésiens provenant des procédés industriels, formé des membres suivants :

BÉLANGER, Pierre	Bélanger Agro-Consultant inc.
BOUCHARD, Philippe	Harsco inc.
BURELLE, Suzanne	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) — Direction des matières résiduelles
CANTIN, Pascale	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) — Direction de l'agroenvironnement et du développement durable
DÉNOMMÉ, Yves	Association Béton Québec
LEMAIRE, Gilles	9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette)
MORIN, Patrick	Omya Canada inc.
PLANTE, Richard	Graymont inc.
THIBAUT, Rachel	Conseil de l'industrie forestière du Québec
THIBODEAU, Jean-Benoit	Domtar
ZHIADI, Noura	Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
ÉBACHER, Martine (responsable de projet)	Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

SOMMAIRE

		Page
1	OBJET DU DOCUMENT	1
2	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3	DÉFINITIONS	2
4	EXIGENCES GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	2
5	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	3
5.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	3
5.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	3
5.3	EXAMEN DES DOCUMENTS DU FABRICANT OU DU PRODUCTEUR DE MÉLANGES	3
5.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	3
5.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	4
5.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	4
5.8	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
5.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	5
6	MARQUE DE CONFORMITÉ	5
	ANNEXE A — RÉFÉRENCE INFORMATIVE	6
	ANNEXE B — BIBLIOGRAPHIE	7

**AMENDEMENTS CALCIQUES OU MAGNÉSIENS
PROVENANT DE PROCÉDÉS INDUSTRIELS —
PROTOCOLE DE CERTIFICATION**

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent document a pour objet d'établir les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des amendements calciques ou magnésiens ou des mélanges d'amendements calciques ou magnésiens provenant de procédés industriels produits selon les exigences de la norme BNQ 0419-090.

Le présent document s'adresse tant aux fabricants d'amendements calciques ou magnésiens qu'aux producteurs de mélanges d'amendements calciques ou magnésiens désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

2 RÉFÉRENCES NORMATIVES

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent document et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

NOTE — Le présent document cite également des références informatives, qui ne sont pas à caractère obligatoire. La liste de ces références est donnée en annexe.

Il convient de prendre note qu'une référence normative non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.

BNQ (Bureau de normalisation du Québec) [www.bnq.qc.ca]

CAN/BNQ 0413-200

Amendements organiques — Composts.

BNQ 0419-090

*Amendements calciques ou magnésiens
provenant de procédés industriels.*

BNQ 9902-001

*Certification de produits, de processus et de
services — Règles de procédure générales.*